

VENDREDI 30 JANVIER 2026

FORMER À LA HAUTEUR DE L'ENJEU, POUR RESTER CRÉDIBLES ! (GT RECODIFICATION DU 28-01-2026)



La recodification du Code des douanes entre dans sa phase de mise en œuvre par les agents. Elle n'est pas un simple changement de numérotation des dispositions. Après plus de 70 ans de stabilité, elle modifie en profondeur les repères juridiques, la manière de qualifier les infractions, de rédiger les procédures et de poursuivre les contentieux. C'est donc la solidité de l'action douanière et in fine la crédibilité de la douane, qui sont directement en jeu.

UNE FORMATION ENGAGÉE, MAIS SOUS-DIMENSIONNÉE FACE À L'ENJEU

Lors du groupe de travail, l'alliance UNSA Douanes et CGC Douanes a reconnu le **travail important mené par la DNRFP et les formateurs**, dans un calendrier très contraint. Le dispositif présenté (e-formation obligatoire, formateurs référents, déploiement en cascade) est structuré et sérieux. Mais une réforme de cette ampleur ne peut pas être évaluée uniquement à l'aune de son organisation. Elle doit l'être également selon **ses effets sur le terrain**.

Dès lors, former des agents à un nouveau code, à une nouvelle architecture juridique et à une nouvelle approche du contentieux en un jour et demi, ne peut pas suffire.

Ce constat est partagé : « *la formation ne pourra pas être ponctuelle. Elle devra s'inscrire dans la durée, avec des compléments, des retours d'expérience et des ajustements.* » Dont actes !



DES OUTILS PERTINENTS, MAIS LA COMPRÉHENSION DEMEURE CENTRALE

Les tables de concordance, les supports visuels et la e-formation sont nécessaires. Un agent conversationnel (*Chatbot*) en plus ? Pourquoi pas, s'il est réellement qualitatif... Mais ils ne règlent pas l'essentiel : **comprendre l'esprit du nouveau code**, ses implications concrètes et ses conséquences juridiques. *Nous l'avons rappelé clairement : la table de concordance n'est pas l'alpha et l'oméga !*

C'est pourquoi nous avons insisté sur un point structurant : **la nécessité impérative d'un logiciel procédural national robuste, fiable, à jour et commun à tous**. Sans outil partagé, le risque est clair : des pratiques hétérogènes, une sécurité juridique affaiblie et, à terme, une perte d'efficacité de l'action douanière.

En outre, face à l'inquiétude de plonger dès le mois de mai dans une procédure contentieuse « nouvelle mouture », nous avons rappelé la nécessité de fournir aux agents **des fiches techniques dédiées**, voire des trames de PV, pour les accompagner dans ce changement juridique.

RECONNAÎTRE L'EFFORT : UNE JUSTE EXIGENCE

La recodification impose **un effort collectif considérable** : montée en compétence généralisée, adaptation immédiate des pratiques, responsabilisation accrue sur le terrain. En aucun cas cet effort ne peut être considéré comme « normal » ou « allant de soi ». C'est pourquoi, notre alliance réaffirme son exigence : **une reconnaissance financière concrète pour tous les douaniers**, dès 2026. Nous n'attendons pas une « faveur », mais une contrepartie légitime d'une réforme qui accroît les exigences, les responsabilités, la maîtrise des enjeux et les risques juridiques.

NOTRE POSITION : PROTÉGER LES AGENTS, C'EST PROTÉGER LA DOUANE

Nous refusons que la réforme présentée comme structurante se traduise, dans les faits, par **un affaiblissement de l'institution**, faute de moyens pédagogiques et humains suffisants. En effet, le 1^{er} mai 2026 ne sera pas une date abstraite. *Ce sera le début d'une nouvelle réalité professionnelle.*



On ne bâtit pas une douane crédible sur des économies de moyens : l'État doit investir davantage dans la formation, pour se montrer à la hauteur de l'enjeu, et reconnaître l'engagement massif réclamé aux agents de la DGDDI par une indemnité financière conséquente.

**NOS MÉTIERS, NOTRE FORCE,
L'UNSA DOUANES, LA VOIX DU TERRAIN !**

